Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260304-DL2026018-DE

DL-2026-018
4 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'Espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Hubert PARIS, Maire.

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, GOISET, MOREL, CÉZÉ, CORNILLAUD, PIGEON, BOTREL, LETORT, DUMAST, GUERMONPREZ, BLANCHARD, NAULET, TESSIER, BERTIN, OLLIVRY, MONNIER, DELAUNAY, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, CLERMONT ;
Absents : Mme MORVAN, Mme PABOEUF, Mme BLANCHET-DEAL ;
Absents représentés : Mme BARRÉ-VILLENEUVE à M. CORNILLAUD, M. LEFEUVRE à M. PARIS ;

Secrétaire de séance : M. BOTREL

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

VILLE DE JANZÉ
Place de l'Hôtel de Ville
(35150)
Tél : 02.99.47.00.54
Fax : 02.99.47.14.61
mairie@janze.fr

DATE DE CONVOCATION
24/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Votants	26

VOTE

Type	Unanimité
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

DL-2026-018

ÉDUCATION

CONVENTION CAF HÉRAULT AIDE AUX VACANCES ENFANTS & ADOS VACAF AVE

Convention de partenariat avec la CAF de l'Hérault – séjours enfants et adolescents – aide aux vacances enfant VACAF AVE national

Madame Élisabeth BARRÉ-VILLENEUVE, adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires expose ce qui suit :
La Caisse d'Allocations Familiales déploie depuis quelques années une politique de soutien aux vacances des enfants. Plus précisément, les départs en séjours de vacances constituent un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale.

La convention de partenariat a pour objet de régir les relations entre la Caf et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement (séjours de vacances, séjours accessoires), organisés pendant les vacances scolaires. Elle est conclue pour 4 années, du 1er janvier 2026 au 10 janvier 2030.

Le gestionnaire (Ville de Janzé) s'engage sur les éléments suivants :
- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale
- La production d'un projet pédagogique et d'un projet éducatif
- La mise en place d'activités diversifiées

Cette démarche se traduit par l'adoption d'un financement octroyé par l'intermédiaire du dispositif « **Vacaf Ave** » (Aide aux vacances enfants). L'aide aux vacances (AVE) est versée directement aux organisateurs. Vacaf met à disposition du gestionnaire un site « annéeN.vacaf.org » sur lequel le gestionnaire va pouvoir consulter les droits de la famille allocataire, saisir les réservations des enfants bénéficiaires et facturer les ides par enfant/jeune et par séjour.

VU la convention ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *APPROUVE la conclusion de la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, relative au dispositif « VACAF AVE »*
– *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention AVE.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures ; Pour copie conforme ;

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BOTREL

Le Maire,
Hubert PARIS

MAIRIE DE JANZÉ